



Succession litige belle mere belle fille

Par **Choubakine**, le **18/11/2016** à **13:30**

Bonjour,rnrnJe suis un peu perdu et je ne sais pas vers qui me tourner pour avoir ces renseignements.rnrnMon père s'est suicidé il y a un mois. Je suis sa fille unique, il était remariée et je ne suis pas en contact avec sa femme. Je ne sais pas si il y a eu un contrat de mariage . Je ne sais pas si il avait une assurance vie me concernant. Je ne connais pas son notaire et je ne sais même pas si il en avait un. Je ne sais pas si il avait des placements. Il n'était pas propriétaire de son logement à ma connaissance.rnrnQuelle démarche faut-il que je fasse ?rnrnMerci à vous de me venir en aide.

Par **amajuris**, le **18/11/2016** à **13:44**

bonjour,rnla seule solution c'est de prendre contact avec la veuve de votre père.rnsalutations

Par **jos38**, le **18/11/2016** à **14:00**

bonjour. en ce qui concerne l'assurance-vie, les organismes qui les proposent sont désormais obligés de rechercher les bénéficiaires. pour le reste, suivez le conseil ci-dessus

Par **Choubakine**, le **18/11/2016** à **14:26**

Merci pour votre réponse mais c'est impossible que j'entre en contact avec elle ...

Par **jos38**, le **18/11/2016** à **15:15**

bonjour. s'il n'avait pas de bien, appartement, maison, terrain, pas besoin de notaire . l'argent éventuel, hors assurance-vie à votre nom, va aller à son épouse qui ,entre parenthèses, a dû payer les obsèques.

Par **chaber**, le **18/11/2016** à **18:37**

bonjourrrnsi vous pensez être bénéficiaire d'un contrat vous pouvez consulter l'AGIRArnrn <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13561>rnrcitation]en ce qui concerne l'assurance-vie, les organismes qui les proposent sont désormais obligés de rechercher les bénéficiaires.[/citation]oui mais certains assureurs trainent les pieds encore à ce jour